



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 057-245700695-20260304-B20260303_03_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le trois mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-cinq février, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoît STEINMETZ, David ROBINET

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Benoit STEINMETZ

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication.

Etait absente : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



3. Objet : Tableau des emplois

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

1- Création de poste - Département Ressources et Services à la Population - Service Tourisme

En mai 2025, il a été recruté à titre temporaire un Adjoint Administratif au sein du service Tourisme en tant qu'agent contractuel afin d'assumer les fonctions d'adjoint à la chef de service, en charge de l'Office de Tourisme à Rodemack.

L'agent donnant satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, il est proposé de le recruter sur un emploi permanent du grade d'Adjoint Administratif. Il convient donc de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} avril 2026, un poste d'Adjoint Administratif, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2- Création de poste – Département Ressources et Services à la Population – Service Tourisme

En mai 2025, il a été recruté à titre temporaire un Adjoint Administratif au sein du service Tourisme en tant qu'agent contractuel afin d'assumer les fonctions d'agent d'accueil et de médiation au sein de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande.

L'agent donnant satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, et ce dernier ayant réussi le concours d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^e classe, il est proposé de le recruter sur un emploi permanent de ce grade. Il convient donc de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} avril 2026, un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^e classe, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

3- Création de poste – Département Ressources et Services à la Population – Service Tourisme

En avril 2025, il a été recruté à titre temporaire un Adjoint Administratif au sein du service Tourisme en tant qu'agent contractuel afin d'assumer les fonctions d'agent d'accueil et de médiation au sein de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande.

L'agent donnant satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, il est proposé de le recruter sur un emploi permanent du grade d'Adjoint Administratif. Il convient donc de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} avril 2026, un poste d'Adjoint Administratif, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

4- Création de poste - Département Ressources et Services à la Population - Service Cap Vert

En septembre 2024, il a été recruté à titre temporaire un Educateur territorial des APS au sein de la piscine du Cap Vert en tant qu'agent contractuel afin d'assumer les fonctions de Maître-Nageur Sauveteur.

L'agent donnant satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, il est proposé de le recruter sur un emploi permanent du grade d'Educateur territorial des APS. Il convient donc de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 3 mars 2026, un poste d'Educateur Territorial des APS, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

5- Création de poste - Département Ressources et Services à la Population - Service Culture et Sport

En septembre 2025, il a été recruté à titre temporaire un Attaché Territorial au sein du service Culture et Sports en tant qu'agent contractuel afin d'assumer les fonctions de Chargé de mission Culture.

L'agent donnant satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, il est proposé de le recruter sur un emploi permanent du grade d'Attaché Territorial. Il convient donc de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 3 mars 2026, un poste d'Attaché Territorial, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

6- Création de poste – Pôle Juridique – Service Marchés Publics

En juillet 2025, il a été recruté à titre temporaire un Rédacteur Territorial au sein du service Marchés Publics en tant qu'agent contractuel afin d'assumer les fonctions de Gestionnaire Marchés Publics.

L'agent donnant satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, il est proposé de le recruter sur un emploi permanent du grade de Rédacteur Territorial. Il convient donc de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} avril 2026, un poste de Rédacteur Territorial, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

7- Création de poste – Pôle Enfance et Social – France Services

En juin 2025, il a été recruté à titre temporaire un Adjoint Administratif Territorial au sein de France Services en tant qu'agent contractuel afin d'assumer les fonctions de Conseiller France Services.

L'agent donnant satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, il est proposé de le recruter sur un emploi permanent du grade d'Adjoint Administratif Territorial. Il convient donc de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} avril 2026, un poste d'Adjoint Administratif Territorial, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

8- Création de poste – Pôle Travaux – Bâtiments – Service Bâtiments

En mai 2025, il a été recruté à titre temporaire un Technicien Territorial au sein du service Bâtiments en tant qu'agent contractuel afin d'assumer les fonctions de Technicien Bâtiments.

L'agent donnant satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, il est proposé de le recruter sur un emploi permanent du grade de Technicien Territorial. Il convient donc de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} avril 2026, un poste de Technicien Territorial, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 4 mars 2026

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260304-B20260303_03_SI-DE